

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-76

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	Délibération
	Direction générale des Territoires Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2018-76

**Commune de Bouliac - Aménagement de l'avenue de la Belle étoile - CODEV 2015 - 2017 avenant N° 1
Tronçon compris entre l'avenue du Domaine de Vialle et le chemin de Mélac - Fonds de concours au
titre de l'éclairage public - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PUJOL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'aménagement de l'avenue de la Belle étoile, entre le chemin de Mélac et l'avenue du Domaine de Vialle est prévu dans le cadre de l'avenant n°1 au contrat de co-développement conclu avec la ville de Bouliac (pour la période 2015-2017, fiche action n° C030650008).

Cet aménagement entre le chemin de Mélac et l'avenue du Domaine de Vialle, nécessite sous la maîtrise d'ouvrage de la ville, un déploiement de l'éclairage sur l'espace public.

La ville a revu son projet d'éclairage public depuis celui exposé sur la délibération du 29 septembre 2017. La présente délibération annule et remplace donc la délibération n°2017/579.

La commune a sollicité auprès de notre établissement un fonds de concours au titre de l'éclairage public, plafonné à 50 % en application de la délibération cadre n° 2005/0353 du 27 mai 2005.

Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public hors subvention, transmis par la ville est de : 38 685,00 € H.T.

Le coût des candélabres souhaités par la ville est inférieur de 9 662, 83 € au forfait métropolitain.

Le fonds de concours de Bordeaux Métropole est donc de 50 % du montant prévisionnel des travaux d'éclairage public hors subvention, soit : 19 342,50 € (38 685,00 x 50%).

Ce dernier sera ajusté au vu d'un récapitulatif des dépenses exposées.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil métropolitain,

VU l'article L5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004,

VU la délibération cadre de Bordeaux Métropole n° 2005/0353 du 27 mai 2005,

VU la délibération de Bordeaux Métropole n° 2017/ 579 du 29 septembre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'aménagement de l'avenue de la Belle étoile, entre le chemin de Mélac et l'avenue du Domaine de Vialle à Bouliac, nécessite le déploiement du réseau d'éclairage public, dont l'exécution simultanée des travaux permet d'obtenir une unité de conception ainsi qu'un traitement homogène en termes esthétique et technique, à l'échelle de l'agglomération.

DECIDE

Article 1 : d'annuler les termes de la délibération n°2017-579, votée au conseil du 29 septembre 2017.

Article 2 : d'autoriser le versement d'un fonds de concours dans la limite de 50 % du coût prévisionnel des travaux, soit 19 342,50 €. Cette dépense sera imputée au budget de l'exercice 2018 sous réserve de son adoption, au chapitre 204, article 2041412, fonction 844.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant notamment les modalités financières du fonds de concours de la Métropole, au titre des travaux d'éclairage public réalisés par la ville de Bouliac entre le chemin de Mélac et l'avenue du Domaine de Vialle.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 MARS 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 1 MARS 2018	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PUJOL